



## CONSEIL GENERAL, 1545 CHEVROUX

### Procès-verbal de la séance du lundi 7 septembre 2020 à 20.00 h.

À la Grande salle de l'Auberge communale de Corcelles-Payerne

A 20h00, **Charles-Edouard Bonny**, Président du Conseil, ouvre la séance.

39 membres sont présents, 20 membres sont excusés, 20 membres sont absents.

(79 membres au total)

#### Ordre du jour

1. Appel
2. Démissions, admissions / assermentations.
3. Procès-verbal de la séance du lundi 9 décembre 2019.
4. Communications du bureau du Conseil Général.
5. Nominations du bureau du Conseil Général.
6. Nomination de conseillers dans différentes commissions.
7. Préavis municipal no 01/2020 - Comptes communaux – Année 2019.
8. Suggestions éventuelles de la commission de gestion.
9. Préavis municipal no 02/2020 - Nouveau règlement de police.
10. Communications de la Municipalité.
11. Propositions individuelles et divers

**Le Président** souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à ce Conseil Général, à savoir la Municipalité incorpore, Madame Sylviane CATTIN greffière municipale, Monsieur Michaël ROTZETTER boursier.

Au vu de la situation très particulière liée au COVID-19, elle nous oblige de tenir notre séance extra-muros à la grande salle de l'Auberge communale de Corcelles près Payerne, mise à notre disposition gracieusement et qui respecte les normes sanitaires de distanciation.

Il remercie l'assemblée d'avoir fait le déplacement et de pouvoir mener à bien cette assemblée du Conseil Général.

#### **Point 1 : Appel**

La secrétaire procède à l'appel par ordre alphabétique. 39 membres sont présents, le quorum est atteint et la séance peut valablement délibérer, selon l'article 47 de notre règlement du Conseil.

Une modification de l'ordre du jour est proposée par le Président. Il demande la suppression du point 8 de l'ordre du jour, étant donné que les suggestions de la commission de gestion sont intégrées dans le rapport de cette dernière.

Aucun autre changement n'est demandé dans l'ordre du jour précité, les points seront suivis tels que proposés.

**Point 2 : Démissions, admissions/assermentations**

Aucune démission et admission n'a été annoncée.

**Point 3 : Procès-verbal de la séance du lundi 9 décembre 2019**

Un exemplaire du procès-verbal a été envoyé en même temps que la convocation. Personne n'en demande la lecture.

**Monsieur Jean-Marc Pillonel** relève qu'aux points 6 et 7, son nom est mal orthographié. La secrétaire lui présente ses excuses.

**Monsieur Jean-Daniel Mayor** relève que son intervention au point 7 ne concernait pas le revêtement de la route de Long Vernex mais sa largeur.

Sans autre remarque, il est adopté à l'unanimité par le Conseil Général.

**Point 4 : Communications du bureau du Conseil Général.****Communication no 1 :****Annulation des séances du Conseil Général**

- La séance du lundi 30 mars 2020 a été supprimée par manque de préavis de la Municipalité.
- La séance du lundi 22 juin 2020 a été supprimée suite aux événements liés au COVID-19 et aux mesures émises par la Confédération et le Canton. La Municipalité a décidé dans sa séance du 19 mai 2020, en accord avec le bureau du Conseil Général, d'annuler cette séance.

**Communication no 2 :****Votations fédérale du dimanche 9 février 2020**

Objet 1 : Initiative populaire « davantage de logements abordables »

Résultat : 66 oui / 103 non / **refusé** / Participation 46,07%

Objet 2 : « Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle »

Résultat : 114 oui / 51 non / **accepté** / Participation 46,07%

**Votation fédérale du dimanche 17 mai 2020**

Le Conseil fédéral a décidé de renoncer à la votation populaire fédérale du dimanche 17 mai 2020 en raison du Coronavirus. Au vu de l'évolution de l'épidémie, il a maintenant fixé la votation populaire au 27 septembre 2020.

**Votation fédérale du dimanche 27 septembre 2020**

Objet 1 : Initiative populaire « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) »

Objet 2 : Modification de la loi sur la chasse

Objet 3 : Modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct

Objet 4 : Modification de la loi sur les allocations pour perte de gain

Objet 5 : Arrêté fédéral relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat

Communication no 3 :**Proposition de Monsieur Daniel Demierre**

**Le Président** donne lecture de son courrier qui a été transmis à la Municipalité, à savoir renoncer à la sortie des aînés 2020 et la remplacer par des bons d'achat valables dans les commerces de Chevroux seulement. La Municipalité lui a répondu qu'elle réfléchirait à sa proposition.

Communication no 4 :

Le lundi 13 juillet 2020, **le Président du Conseil général** a été invité à une petite cérémonie pour marquer l'accueil du 500<sup>e</sup> habitant de la commune de Chevroux. Il s'agit de la famille Gobet, composée d'Olivier le papa, Stéphanie la maman et des triplés (1 fille et 2 garçons Lou, Mahé et Iloan).

Communication no 5 :**Réponse au courriel de Monsieur Daniel Rousseau habitant la commune de Chevroux relatif à la 5G sur le mât se trouvant près du terrain de football.**

**Monsieur Charles-Edouard Bonny** lit le courriel reçu et fait part de sa réponse des étapes principales liées à la construction du mât d'antenne:

En 1991, une mise à l'enquête pour l'installation d'une antenne destinée à la téléphonie mobile est acceptée par le Conseil général.

Le 25 mai 2004, le permis de construire est délivré pour la démolition du mât existant et pose d'un nouveau mât d'antenne, extension de la cabine existante.

2018, demande de permis de construire pour échange des antennes sur une installation de communication mobile existante pour le compte de Swisscom.

Actuellement un moratoire sur les antennes 5G est en vigueur sur le canton de Vaud.

Communication no 6 :

**Recours de Monsieur Henri Nuoffer** concernant le prélèvement de la 3<sup>e</sup> tranche du droit de boucle. La commission de recours a dû se prononcer et a donné raison à Monsieur Henri Nuoffer.

Communication no 7

**Le Président** remercie la Municipalité pour avoir offert à nouveau un billet à chaque habitant de la commune pour une balade en bateau avec la LNM (Chevroux - Neuchâtel et retour).

**Point 5 : Nomination du bureau du Conseil Général.**

Selon notre règlement du Conseil Général de Chevroux, le Conseil nomme chaque année dans son sein (période allant du 1er juillet au 30 juin) :

- art. 8
- a) Un Président ;
  - b) Un vice-Président ;
  - c) Deux scrutateurs et deux suppléants

Il nomme pour la durée de la législature son secrétaire, lequel peut être choisi en dehors du Conseil.

art. 9 Le Président, le vice-président et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret; les scrutateurs sont élus au scrutin de la liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.

**Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention est faite au procès-verbal.**

art 12 Le Conseil est servi par les huissiers de la Municipalité.

Les membres du bureau du Conseil sont tous sortants. Le **Président** demande s'il y a des personnes intéressées et, le cas échéant, si quelqu'un s'oppose à une réélection tacite. **A l'unanimité, tout le bureau est réélu.**

Le bureau du Conseil général se compose donc :

Du Président ;	M Charles-Edouard Bonny
Du Vice-Président :	M Bernard Müller
De la secrétaire :	Mme Nicole Ongari
Deux scrutateurs :	Mme Véronique Gut-Lacôte et M. Frédéric Gaiani
Deux suppléants scrutateurs :	M Jacques Tardent sortant, remplacé par Mme Fanny Bonny M Hans-Jörg Knopfel

#### **Point 6 : Nomination de conseillers dans différentes commissions**

##### Commission des finances (durée de la législature)

- M Christophe Bonny (rapporteur)
- Mme Sandra Marcuard
- M Alexandre Bonny
- M Jean-Marc Pillonel
- M Marcel Gut
- M Philippe Wolf (remplaçant)

##### Commission de gestion (durée de la législature)

- Mme Véronique Gut-Lacôte (rapporteuse)
- Mme Marie-Noëlle Cuany
- Mme Catherine Bonny
- M Sébastien Blanc
- M Daniel Quintairos
- M Simon Chuard (remplaçant)

##### Commissions thématiques (durée de la législature)

###### Commission de recours

- M Eric Bonny-Hurni (rapporteur)
- Mme Sylviane Mayor
- M Raymond Cuany
- M Olivier Wolf (remplaçant)

#### Commission de naturalisation

- Mme Germaine Bonny (rapporteuse)
- Mme Michèle Duruz
- M. Jean-Paul Berger

#### Commission culturelle (jusqu'en 2021 : discussion modification)

- Mme Martine Roux (rapporteuse)
- Mme Rosa Baechtold
- M Frédéric Gaiani
- M Jean-Michel Chevey
- M Thomas Cuany

#### Commission ad hoc (de case en cas)

#### Commission pour l'Épaise (Association intercommunale pour l'épuration des eaux)

- M Sylvain Thévoz (rapporteur)
- M Pierre-Yves Wolf
- M Daniel Quintairos

#### Commission pour le nouveau règlement de police

- M Jean-François Pradervand (rapporteur)
- Mme Evelyne Wolf-Bonny
- M Simon Chuard

#### Commission du port (en cas de nouveau préavis)

- Mme Cordula Oberholzer
- M Alexandre Bonny
- M Olivier Duruz
- M Philippe Wolf
- M Christophe Bonny
- M Raymond Cuany
- M Sylvain Thévoz

#### Déléguée auprès de l'ASIPE

- Mme Nathalie Simonin

#### **Point 7 : Préavis municipal no 01/2020 – Comptes communaux – Année 2019**

**Monsieur Charles-Edouard Bonny, Président**, donne lecture du préavis no 01/2020 puis passe la parole à Madame Véronique Gut-Lacôte rapporteuse de la commission de gestion.

**Le Président** reprend les comptes page après page.

**Monsieur Christophe Bonny** s'étonne du dépassement du budget au poste 442.315.0 "Entretien des installations, machines, etc. qui s'élève à CHF 40'478.41

**Monsieur Michaël Rotzetter** répond qu'il y a eu d'importantes réparations non prévues sur les véhicules de la Commune, ainsi que des dégâts sur les bornes d'entrée du parking (accidentées) pour un montant d'environ CHF 13'900.-. Dégâts pris en charge par l'assurance et comptabilisé sur le compte 442.436.0.

**Monsieur Pierre-Yves Wolf** souhaite savoir pourquoi il y a tellement de différence entre le budget et l'encaissement effectif des taxes introductions d'eau et égouts.

**Le Boursier** explique que pour l'établissement du budget une estimation est faite sur la base des permis de construire délivrés et des délais approximatifs de fin des travaux communiqués par les propriétaires. Ces délais n'étant pas toujours exacts il est difficile de budgéter des chiffres au plus juste. Sachant également que la taxe d'introduction pour les égouts est facturée par rapport à la taxation ECA et que la taxe d'introduction d'eau est facturée lors de la délivrance du permis d'habiter, ce qui crée également un autre décalage dans le temps.

**Monsieur Alexandre Bonny** intervient page 13 "Port de plaisance" poste 471.365.1 "Aides, subventions, Covid-19" à quoi cela correspond-t-il.

**Le Boursier** informe le Conseil Général qu'une provision a été prévue en raison de la situation due au Covid-19 et de la décision de la Municipalité de faire un rabais sur les locations 2020.

**Monsieur René Bonny** constate que la Municipalité a réfléchi aux réductions qui seront prévues en raison du Covid-19

**Votation:** aucun avis contraire, ni abstentions. **Les comptes sont acceptés à l'unanimité et décharge est donnée à la commission de gestion qui a étudié les comptes communaux pour l'année 2019**

#### **Point 8 : Suggestions éventuelles de la commission de gestion**

Ce point est supprimé, il est traité avec le point 7 de l'ordre du jour

#### **Point 9 : Préavis municipal no 02/2020 – Nouveau règlement de police**

**Le Président** donne lecture du préavis et propose de ne pas lire ce règlement puisque les conseillers l'ont reçu (règlement de 56 pages et 160 articles). Aucune personne n'en demande sa lecture. Il remercie l'assemblée pour cette sage décision et passe la parole à **Monsieur Jean-François Pravervand** rapporteur de la commission qui a étudié le règlement.

Mise en discussion de ce règlement :

**Monsieur Christophe Bonny** s'étonne des différences entre les amendes d'ordre suivantes : art. 11 bis ; a) 4 Abandonner de façon non conforme ses déchets sur la voie publique, CHF 150.00 et a) 8 Déposer ou jeter des déchets, notamment papier, débris, emballages, cigarettes, chewing-gums ou autres objets, CHF 100.00.

**Monsieur Jean-Marc Pillonel** pense qu'il faudrait infliger plus d'amendes aux véhicules paqués où ce n'est pas permis. **Monsieur Jonathan Rey** répond que c'est difficile pour l'instant, il faut attendre la fin des travaux et que la nouvelle signalisation soit mise en place. Actuellement, plus d'amendes ont été infligées. Il serait envisageable d'ajouter ce poste au cahier des charges d'un des employés communaux. Dans l'ensemble, d'autres points de ce règlement seront repris dans leurs applications en 2021.

**Madame Véronique Gut-Lacôte** fait remarquer article 68, que dans l'ancien règlement les appareils sonores étaient autorisés de 07h00 à 22h00. Maintenant cela veut-il dire qu'ils sont toujours interdits y compris dans les jardins privés ? Article 76, pouvez-vous définir ce qu'est une tenue décente ? cela signifie-t-il que le monokini sera ou est interdit. J'ai bien compris que les définitions claires n'étaient pas possible et qu'il s'agissait d'appréciations. À l'article 91, il est stipulé que les chiens doivent être tenus en laisse courte. Sachez qu'en éducation canine, cela signifie au pied et que selon le nouveau règlement cela s'appliquerait sur toute la commune. Dans le « règlement type général de police », dont est largement inspiré ce présent règlement, il est stipulé un autre alinéa qui a été supprimé, je cite : « Si la municipalité impose la tenue en laisse courte sur tout le domaine public communal, elle doit en dérogation définir des zones où les chiens peuvent s'ébattre librement ». Cette zone n'est pas définie dans le nouveau règlement.

**Monsieur Daniel Quintaros** relève la difficulté de juger la différence de l'article 67 « Repos public » et l'article 68 « Instruments et appareils sonores ou amplificateurs de sons » concernant le bruit et les horaires d'interdiction. Il regrette également que l'article 68 ne soit pas plus précis sur les appareils sonores de musique car cela éviterait des différends entre voisin.

**Monsieur Jean-Marc Pillonel** reprend à ce propos l'article 67 en ce qui concerne spécifiquement l'utilisation des tondeuses. Il constate également que les enfants jouent volontiers dans des emplacements publics qui leur sont dévolus jusqu'à 22h00. Il faut finalement faire la différence entre les appareils/machines producteurs de bruit et les activités humaines génératrices de nuisances.

**Le Président Charles-Edouard Bonny** rappelle que les articles de ce règlement ont été repris dans différents autres règlements communaux et qu'il est très difficile de partir dans les détails, le bon sens reste le fil conducteur de ce règlement.

**Madame Martine Roux** ne comprend pas que juridiquement, le bruit est considéré différemment selon sa provenance.

**La Président** intervient et informe l'assemblée en cas de désaccord avec le contenu de certains articles, il est tout à fait possible de déposer une motion auprès du Conseil général. Il pense à ce stade que nous devons faire notre expérience avec ce règlement et que par la suite nous pourrions si nécessaire l'adapter.

**Monsieur Christophe Bonny** pense qu'il serait judicieux d'établir une liste plus restrictive des bruits.

**Monsieur Thierry Blanc** constate que l'accès au port est de plus en plus compliqué et dangereux, car beaucoup de personnes se déplacent à vélo, surtout pendant la période estivale (juillet – août), il demande que des mesures soient prises pour diminuer les risques d'accident et infliger des amendes.

**Monsieur Jean-Daniel Mayor** fait remarquer que dans l'énumération des jours fériés, le vendredi de l'Ascension n'est plus compris, alors qu'il l'était dans l'ancien règlement.

**Monsieur René Bonny** confirme la dangerosité des vélos, surtout sur la jetée. Mais que faire puisque la LNM charge les vélos sur les bateaux.

**Monsieur Christophe Bonny** constate qu'il y a des espaces qui manquent dans l'élaboration des textes.

**Madame Vanina Nicolier** signale à la page 48, article 129 qui traite des activités susceptibles de générer des nuisances sonores dans les établissements publics, leurs dépendances et leurs abords, le point a) parle des activités bruyantes interdites après 22h00 jusqu'à 6h00. Cet article semble difficilement applicable.

Peut-être que certains intervenants ne sont pas ici nommés en raison de l'incompréhension de leurs remarques due à la mauvaise qualité de l'acoustique de la salle (également sur l'enregistrement). La secrétaire les remercie pour leurs compréhensions. S'ils le souhaitent, ils pourront revenir sur leurs interventions lors de la prochaine séance du Conseil général.

**Le Président** passe à la votation sur le préavis municipal no 02/2020 – Nouveau règlement de police: 2 avis contraires, 1 abstention, il est accepté à la majorité.

#### **Point 10 : Communications de la Municipalité**

**Monsieur Jean-Daniel Curchod, Syndic**, remercie le Conseil Général d'avoir accepté les 2 préavis présentés. Il félicite le Président pour la magnifique organisation de cette séance particulière et reconnaît que c'est un plaisir de revoir les membres du Conseil Général.

La Municipalité a une pensée toute particulière pour tous les membres du Conseil Général de Chevroux qui ont été touchés, de près ou de loin, par des décès provoqués par le Covid-19. Elle transmet aux personnes concernées sa profonde sympathie.

En ce qui concerne le personnel communal, a été engagé Monsieur Samuel Danzinelli, de Chevroux, en qualité d'agent d'exploitation à la voirie. Monsieur Denis Hanselmann, après un arrêt maladie prolongé, a repris le travail d'abord à 20% et aujourd'hui à 50%. Désormais, Denis est rattaché aux tâches de transports, de police et de garde-port. Monsieur Lucas Collomb a débuté sa dernière année en qualité d'apprenti "agent d'exploitation"; afin d'assurer son remplacement en août 2021, une annonce paraîtra prochainement.

La Municipalité a pris les engagements financiers suivants, pour 2020 et dans la limite de ses compétences :

CHF 29'816.00 pour un nouvel automate à billets au port,

CHF 24'700.00 pour l'aménagement et plantations d'arbres sur la place devant les baraques des pêcheurs

En ce qui concerne le débarcadère et le port, les travaux sont en cours pour la transformation de l'ancienne station de pompage en salle d'attente / WC avec un local destiné au CVC / station météo et webcam sur le toit et l'éclairage du débarcadère.

Il restera à réaliser les marquages, la signalisation et les panneaux d'information, la plantation d'arbres le long du môle (fin octobre-début novembre) et un lifting du grand parc à voitures face à la Roselière et du magasin d'alimentation, la création de 4 places de stationnement pour le chargement des véhicules électriques.

La Municipalité prévoit de déposer en temps utile un préavis complémentaire en raison des points suivants :

- Covid-19
- Pieux en lieu et place des catways
- Dragage supplémentaire
- Pontons supplémentaires le long du môle avant le bâtiment militaire, par mesure de sécurité et en remplacement des petits pontons (planifiés).
- Béton en lieu et place du tapis devant les bâtiments des pêcheurs

Ces frais seront pris en charge, en grand partie par les utilisateurs du port.

Concernant la lettre de Monsieur Daniel Demierre, il lui a été répondu que la Municipalité réfléchissait à sa proposition.

D'ici la fin de l'année, les préavis suivants seront déposés :

- Taux d'imposition 2021
- Règlement sur la protection des arbres (le plan de classement actuel qui date de 1973 est devenu obsolète).
- PACom (PGA) finalisation du dossier par le besoin d'un crédit supplémentaire pour la poursuite des travaux.
- Gestinergie 4.0 : nouvelle plate-forme pour accéder aux différents services de la Commune, par exemple dépôt des ordures ménagères, lavage de véhicules, service du port, camping, parking, etc.
- Rénovation du ponton de baignade (remplacement des planches en chêne par des planches en sapin équarri brut mais autoclavé).
- Budget 2021.

**Monsieur Jean-Daniel Curchod** passe la parole à **Monsieur Jérôme Schüpbach** qui fait part à l'assemblée de l'avancement des travaux de la route. Après le retard pris au mois de février suite aux conditions météorologiques, la première partie de la réfection ne sera terminée qu'à la mi-octobre. Le tapis final sera posé à la fin du mois d'avril 2021. Il constate que les riverains, qui ont été régulièrement informés des nuisances, ont été très compréhensifs. La fontaine au carrefour sera remise à son ancien emplacement puisqu'elle bénéficie d'une source.

**Point 11 : Propositions individuelles et divers**

**Monsieur Jean-Marc Pillonel** revient sur un problème récurrent en été, il fait part de son désarroi concernant des attroupements de jeunes sur la place de jeux qui se situe à côté de la STEP. Ces attroupements génèrent passablement de bruit jusqu'à tard, voire très tard. Il demande que la Municipalité trouve une solution auprès de la société de sécurité qui fait déjà cette surveillance dans le secteur du port et du camping. Il propose de réfléchir à des solutions pour éviter ces désagréments. Il remercie la Municipalité pour son engagement et son travail.

Sans autre intervention, **Monsieur Charles-Edouard Bonny** rappelle que si des membres du Conseil présents ce soir présentaient des symptômes liés au COVID-19, qu'elles doivent impérativement le lui annoncer.

Le prochain Conseil Général aura lieu le lundi 26 octobre 2020 probablement à nouveau dans cette salle communale de Corcelles-Payerne. Il invite les membres à profiter de la collation offerte par la Commune de Corcelles-près-Payerne.

La séance est levée à 21.50 h.

Le Président :

La Secrétaire :

Charles-Edouard Bonny



Nicole Ongari